

Plévenon en revue

N°2
Juillet 2024



*La revue trimestrielle de la
commune de Plévenon Cap Fréhel*

Photo aimablement fournie par Loïc Guillet

Sommaire

■ **Les dossiers de Plévenon : pages 2, 3 et 4**

■ **Zoom sur notre territoire - L'eau, ressource commune : pages 5, 6 et 7**

■ **Paroles de Plévenonais : pages 8 et 9**

■ **Les savoirs-faire locaux : page 10, 11 et 12**

Vous souhaitez proposer l'une de vos photos de Plévenon pour la page de couverture d'un prochain numéro (photo de qualité au format portrait), vous pouvez nous l'envoyer par mail à trimestrielplevenon@gmail.com (sélection par le comité de rédaction).



Mystère résolu

Dans le numéro précédent, il était fait mention de la présence d'un piquet de bois à 200 m environ dans le sud-ouest de Port-Nieux. La raison de sa présence restait alors un sujet d'interrogation pour de nombreuses personnes. Une explication nous a été aimablement proposée par M. Jean-Luc Hervé :

« Dans le temps où les bateaux venaient encore charger à Port-Nieux, certains arrivaient sans marchandises à décharger. Leurs cales n'étaient néanmoins pas vides puisqu'elles contenaient un lest provisoire (souvent des gravats et cailloux), afin de permettre la bonne navigation du bateau jusqu'à son lieu de chargement. Une fois arrivé à Port-Nieux, ce lest provisoire devait alors être passé par dessus bord afin de laisser place au chargement.

Le pieu en bois indiquait donc la zone de délestage. Ainsi, à l'inverse, un bateau venu décharger et n'ayant pas de marchandises à embarquer au retour pouvait être lesté grâce à la récupération des gravats par son équipage à marée basse. »

Les dossiers de Plévenon

Le classement en commune touristique

En 2023, la commune de Plévenon s'est vue décerner la reconnaissance de « commune touristique » suite à la demande réalisée auprès de la préfecture. Le personnel de la mairie a mené à bien cette démarche souhaitée par l'équipe municipale.

Ce classement est une reconnaissance des enjeux touristiques de notre commune et des contraintes liées. Cela permet notamment de favoriser certaines demandes de subventions, de faciliter des démarches administratives (par exemple, les travaux sur le camping municipal ou sur l'aire des camping-cars), de bénéficier plus facilement des dotations locales de fonctionnement, etc.

Il ne faut pas confondre le classement « commune touristique » avec le classement « station touristique », qui est plus complet. Ce dernier permet plus de leviers d'actions, mais reste réservé aux communes répondant à des critères plus nombreux et plus restrictifs tels que : présence d'une pharmacie, structures de loisirs dédiées (discothèque, terrains de tennis, piscine, casino, etc.).

Achat maison du port Saint-Géran



Le conseil municipal a validé l'acquisition de la maison du port Saint-Géran pour un montant de 248 850 €. Le propriétaire a prévenu la mairie de son intention de mettre en vente cette maison idéalement située juste au-dessus du parking.

Cette acquisition a été réalisée afin de répondre à plusieurs problématiques liées à la fréquentation croissante du sentier de grande randonnée GR34.

En effet, l'absence de sanitaires et de point d'eau le long du GR34 est un problème croissant et récurrent qui ne peut être résolu par de nouvelles constructions en bordure du littoral. Il faut donc apporter une réponse par du bâti déjà existant et idéalement placé. La rareté sous-jacente à cette définition explique en grande partie la décision du conseil par rapport à cette opportunité.

Parallèlement au projet d'aménagement de locaux associatifs au sein du local, des études sont donc menées pour la création de sanitaires publics ainsi que la création d'un espace panoramique partagé. Les études de la filière d'assainissement viennent d'être validées. Les travaux liés devraient débuter en 2025 pour une mise en service espérée pour la saison 2026.



Il est important de rappeler que, en cas d'absence d'un projet communal sur ce bien, la vente auprès d'un particulier n'aurait probablement pas pu avoir lieu.

Le risque de préemption d'une entité à visée de conservation était réel et aurait inévitablement conduit à la démolition sans possibilité de rebâtir.

Le conseil a saisi l'importance de se positionner comme acteur.

Au montant d'acquisition seront donc ajoutés les montants des travaux encore indéterminés (filiale assainissement, construction des sanitaires et rafraîchissement du local). Les montants des subventions seront déduits (DETR, DSIL, Fonds Verts Européens). À ce stade du projet, l'ensemble de ces coûts et subventions sont encore à déterminer.

Première phase des travaux du camping



Créé en 1959, le camping municipal de Plévenon s'inscrit dans une époque où de nombreuses communes s'équipaient d'espaces propices à l'accueil des populations touristiques alors en plein essor.

L'esprit de ce camping s'est toujours voulu simple, accessible, sans fioritures et résolument tourné vers une nature aussi proche que magnifique.

Les années se sont écoulées et les équipements vieillissants ont commencé à poser des problèmes de confort, de salubrité et de sécurité.

Des infiltrations (avec apparition de salpêtre dans les locaux sanitaires) jusqu'à la vétusté des bornes électriques en passant par la défaillance de la production d'eau chaude sanitaire, le maintien en exploitation de notre camping exigeait de nombreux travaux assez lourds pour répondre tant aux normes de sécurité qu'aux exigences du bon accueil des estivants.

De par le coût des investissements comme des difficultés administratives liées à la réalisation des travaux dans ce site exceptionnel, le conseil municipal a décidé de mener deux phases de chantier.

La première phase est terminée à ce jour :

- remplacement et remise aux normes des bornes électriques ;
- remplacement de la chaudière ;
- travaux d'étanchéité de la toiture des sanitaires ;
- etc.

Le coût total de ces opérations s'élève à 97 055 € HT dont 20 100 € de subventions au titre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux).

La phase n° 2 (dont les travaux devraient commencer au dernier trimestre 2024) comprend :

- la rénovation totale intérieure du bâtiment sanitaire (douches, lavabos, toilettes, etc.) ;
- l'habillage extérieur de ce même bâtiment (pose d'un bardage bois) ;
- sondage du sol pour la mise en place d'une géothermie ainsi que la pose de panneaux solaires pour renforcer l'autonomie énergétique du site ;
- réfection du bâtiment d'accueil ;
- etc.



Nous espérons la fin des travaux pour l'année 2025. De tels investissements portent un double objectif : assurer la pérennité de ce site menacé de disparition de par son emplacement et optimiser son exploitation en faisant appel aux énergies renouvelables (optimisées grâce au caractère saisonnier de l'activité).

Zoom sur notre territoire : l'eau, ressource commune

S'interroger sur l'eau à hauteur de territoire, c'est d'abord regarder combien les gestions de l'eau ont pu changer au cours des temps. L'eau est d'abord un commun, comme la terre, le soleil et l'air.

Même si, désormais, nous profitons tous d'un accès à l'eau potable, les personnes devaient, jusqu'à la fin du XIXe siècle, trouver sur place l'eau nécessaire à la boisson, la préparation des repas, la propreté des linges, le soin et l'hygiène corporelle.



Lavoir de Cadoret

Ainsi, de multiples retenues d'eau, dont des puits et lavoirs (par exemple, le lavoir de Cadoret), permettaient de garder au maximum les eaux des précipitations, évitant ainsi un écoulement trop rapide dans les pentes.

Le mot d'ordre aujourd'hui, selon Elvis Denieul (responsable de l'équipe bassins versants de l'agglomération de Dinan), est de ralentir au maximum les phénomènes de ruissellement.

En effet, c'est très nettement l'artificialisation qui précipite de plusieurs façons ce phénomène. Il s'agit maintenant de limiter le plus possible la circulation des eaux de pluie au cœur des aménagements humains (caniveaux, égouts, etc.). Les saturations des réseaux d'assainissement des stations d'épuration tiennent à ce même phénomène de surplus d'aménagements humains qui concentrent les eaux de pluie en un même point au lieu de les laisser dispersées.

Ces flux tendent à emporter avec eux des composants (azote et phosphore) en mer, qui deviennent polluants plutôt que de servir à nourrir la terre. C'est ainsi qu'est gênée la fécondité des poissons et coquillages, compromettant également leur ressource clé : le plancton. La tendance globale (mais aussi locale) va à l'eutrophisation des eaux. C'est ainsi que l'on nomme la perte d'oxygène massive qui compromet la bonne formation des coquilles d'huîtres et autres bivalves. Les algues vertes et les algues brunes (en fort développement) ne sont que des symptômes de ce mal principal.

Aujourd'hui, ce même phénomène de ruissellement est responsable des inondations souvent dévastatrices. Ceci va très largement en s'amplifiant, compte tenu du défaut de stabilité climatique. Les zones humides ainsi que les fossés, toutes les petites circulations naturelles et poches d'eau permettent d'en limiter très nettement le risque précisément en ralentissant ce flux. Il s'agirait maintenant, à hauteur de territoire, de récupérer pour chacun 3 m³ d'eau pour arroser ensuite son jardin en saison sèche.

Ici, tout est question d'équilibre. Précisément, nous devons compter avec les usages estivaux. Dans notre commune (comme dans toutes les communes du littoral), la population augmente significativement. À Plévenon, nous passons de 800 à 4 000 utilisateurs en eau. Ceci exacerbe la tension entre l'équilibre de la ressource en eau (déjà rare en période estivale) et le besoin qui croît significativement entre locaux et estivants.

Nous utilisons désormais en moyenne environ 148 litres d'eau potable par jour et par personne (en 2021 en France selon l'Office International de l'Eau) (1). La proportion en Côtes-d'Armor paraît moins importante si nous suivons les indications des usages données par le SMAC22 et le SAGE Arguenon-Pentièvre qui nous attribuent en moyenne 89 litres/jour/personne.

Cependant, notre empreinte-eau à l'échelle de la France (celle qui résulte de l'achat et usage de produits qui ont consommé de l'eau pour leur fabrication et leur acheminement) est estimée à 4 900 litres/jour/personne. Notre consommation pour l'hygiène, la santé et l'hydratation est par conséquent minime par comparaison à la quantité consacrée à l'industrie et l'agriculture.

Comme cela est visible sur cette carte par la présence de sites industriels, les consommations de l'eau, même à l'échelon local, sont dédiées à d'autres impératifs que ceux de nos ancêtres. Ces différents usages de l'eau peuvent entrer en tension.

Mais aussi, les usages critiques en question dépassent largement la dimension directe de l'eau potable comme nous l'avons vu. L'Organisation des Nations Unies a scellé, en 1972 à Stockholm, un accord entre la majeure partie des États afin que les gouvernements veillent à protéger ces ressources et en donner équitablement l'accès à tous.

La directive de l'eau de la Commission européenne nous dit que « la mise en place d'une solide méthode d'évaluation des matériaux entrant en contact de l'eau permettra ainsi de garantir la sécurité sanitaire de ces matériaux et une harmonisation européenne sur ce sujet. » (2)

C'est bien ce sens de la gestion d'un bien commun qui occupe aux Commissions Locales de l'Eau (CLE), dont la composition est arrêtée par le préfet du département ou le préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (3). L'échange d'informations est au cœur des valeurs et des pratiques du Creseb - Centre de Recherches et d'Expertise Scientifique.



À Plévenon, nous dépendons de l'usine de la Ville Hatte (le barrage de l'Arguenon) pour la distribution du Syndicat Mixte de Portage Sage Rance - Frémur. Elle est une des plus grandes réserves contribuant à l'alimentation d'autres lieux, comme le bassin rennais et Saint-Malo.

Cependant, le réseau d'eau signifie de toute façon une mutualisation plus large des réserves d'eau à l'échelle départementale (SDAEP) et régionale (Synergie Côtes-d'Armor, le Finistère, l'Île et Vilaine). L'approvisionnement en eau potable est devenu une nécessité en même temps qu'il est devenu un service public. Comme pour toute structure, la maintenance du réseau nécessite un entretien régulier et parfois très lourd. La maintenance des installations est toujours une gageure.



Il faut comprendre la circulation de cette ressource dans sa globalité. Nul ne peut orienter l'ensemble de ce cercle ; notamment parce que les nuages voyagent sans revenir faire couler leurs provisions aux mêmes points. En aval de tout cet écosystème, ce sont les planctons et phytoplanctons qui donnent leurs si belles couleurs à nos eaux. Ce sont les tanins qui donnent les plus belles couleurs de nos environnements terrestres.

Plus rapidement l'eau s'écoule, moins elle aura nourri les sols et aidé ainsi à la génération et régénération du vivant. Les cultivateurs avaient saisi tout l'intérêt des bocages et des haies, afin de retenir l'eau tout en stabilisant les sols et en contribuant à la biodiversité. Les cycles de vie et de mort des organismes laissent des provisions pour de nouveaux êtres, tant que l'eau ne manque pas, meilleur arbitrage commun. Préserver l'eau aujourd'hui est une réponse aux problématiques de demain.

Sources :

- 1 <https://chiffrecl.e.oieau.fr/2113>
- 2 <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/une-nouvelle-directive-eau-potable?>
- 3 Article R212-29 du code de l'environnement en vigueur

Je souhaite remercier Joëlle Burnouf, Philippe Lohier, Philippe Quéré, Elvis Denieul, Loïc Guillet, Alan Florès, Pascal Blanchard pour leurs informations et contributions à cette matière.

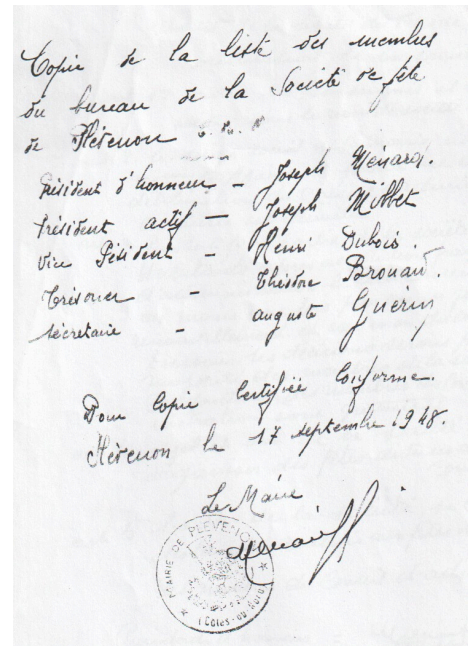
Frédéric Pascal, enseignant - consultant écologie et stratégie - conseiller municipal

Renée Richeux : une implication de longue date dans la vie locale

Active au sein du comité des fêtes durant près de 46 ans, Mme Richeux Renée témoigne pour nous de sa vie à Plévenon au travers des années consacrées à cette association liée à l'animation de notre territoire.

Figure authentique et Plévenonaise engagée, Mme Richeux remonte l'histoire des moments clés de l'association du comité des fêtes de Plévenon. Sa création remonte à l'après-guerre, en 1948 précisément. La liste initiale était présidée par l'ancien maire de Plévenon, Mr Ménard Joseph.

Comme dans de nombreuses communes de l'après-guerre en France, les comités des fêtes avaient pour principal objectif de redynamiser la vie festive et les loisirs des populations locales. Le comité des fêtes de Plévenon ne faisait pas exception sur ce point. Par la suite, de nouvelles missions se sont greffées à l'objet initial, tout en restant en lien avec le divertissement sur la commune. Par exemple, en 1962, les statuts de l'association furent modifiés pour assurer la gestion du terrain des sports.



Extrait des statuts de 1948

Dans quelles circonstances avez-vous rejoint le comité des fêtes ?

Ce devait être en 1975. À cette époque, le comité des fêtes existait déjà, mais il était presque en veille. Ses actions étaient limitées à quelques rares événements. Avec un groupe d'amis, nous avons estimé qu'il était opportun de le réveiller un peu et de remettre en place des événements plus fréquents. Nous avons donc repris en main cette association pour contribuer à l'animation de la vie locale. Mon mari et certains autres membres étaient des cyclistes passionnés, c'est donc naturellement que le cyclisme a trouvé sa place au sein des événements organisés par le comité des fêtes.

Mon mari a également été conseiller municipal pendant 18 ans. Pour nous, s'impliquer dans la vie locale c'était logique, et nous aimions contribuer à l'animation de la commune.

J'ai présidé le comité des fêtes à partir de 1987 jusqu'en 2021 où j'ai décidé de me retirer pour des raisons personnelles.

Mme Besnard Paule a pris la relève suivie de M. Michel Frédéric qui occupe toujours cette fonction à ce jour. Mme Marcelin Marie-France a également pris le relais de cette fonction près de 3 ans entre 2004 et 2007.

Quelles sont les réjouissances auxquelles participe le comité des fêtes ?

Les événements sportifs ont une place importante dans la vie de l'association, qu'ils soient périodiques (« Landes et Bruyères », route du Rhum, etc.) ou ponctuels (championnats de Bretagne ou de France de Cyclo-cross, par exemple). Le cyclisme ayant pris une place appréciable au sein du comité des fêtes, nous avons eu la chance de contribuer à l'organisation du championnat de Bretagne de cyclo-cross en 1985, puis à celle du championnat de France en 2013. Ce dernier événement a une place particulière pour moi, puisque Quentin Lévêque (mon petit fils) y participait. Il a d'ailleurs remporté son titre de champion de France cette année-là.



Comité des fêtes 1995

Au-delà du sport, d'autres événements ont pris une place très importante. L'organisation de la fête du 15 août en est un bon exemple.

Le succès du 15 août n'est plus à démontrer. Pour une commune comme Plévenon, c'est une franche réussite et le public est toujours au rendez-vous. La fête de la Mer est aussi un temps fort et nécessite une organisation conséquente en collaboration avec l'association des plaisanciers. Plévenon, c'est également l'importance de la mer de par l'histoire et la géographie de notre commune.



Les puces marines organisées chaque année soulignent cela. Les voyages de groupe ont également fait partie des actions du comité des fêtes (Eurodisney, Zoo de Thoiry, safari de Port Saint-Père, concert de Michel Sardou, visite de Brest, etc.).

Voulez-vous partager des moments forts ou des anecdotes liées aux péripéties vécues par le comité des fêtes sous votre présidence ?

Il y en a tant ! Je me souviens particulièrement des championnats régionaux de Cyclo-cross du 6 janvier 1985. La météo était exécrable : vent, pluie, grêle et même de la neige ! J'ai toujours l'image de M. Denis Plessis qui retenait la bâche du podium du bout des bras pour qu'elle ne s'envole pas !

Pour la première édition du 15 août (en 1982 ou 1983), nous avons appris moins d'un mois avant, que faute d'organiser l'événement par nous-mêmes (car à l'époque, c'était la commune de Pléherel qui s'en chargeait pour les communes respectives de Fréhel et de Plévenon), qu'il n'aurait pas lieu à Plévenon. Nous avons donc battu la campagne à la recherche d'un artificier disponible. Nous avons fini par en trouver un à Ducey (50). C'était un vrai soulagement ! Le feu d'artifice a pu avoir lieu et, de souvenir, pour 500 francs, qu'il était beau ! Par ailleurs, je me souviens aussi des 250 kg de patates que nous avons épluchés pour faire nos frites. On peut dire qu'on a manqué de tout et notamment de temps. Mais dès la première édition, ce fut un grand succès avec plus de 1 500 personnes.

Pour la première édition de la route du Rhum (1978), c'est également une anecdote puisque personne n'était informé. J'ai constaté que de plus en plus de véhicules se garaient le long de la route du Cap et j'ai fini par aller me renseigner à pied pour découvrir les raisons d'une telle fréquentation. Il n'y avait aucune organisation. Les gens n'avaient rien pour se restaurer sur place. On a même improvisé des sandwiches avec des craquelins et du pâté. Quatre années plus tard, nous étions prêts pour la seconde édition et nous avions la chance de pouvoir nous établir à la fauconnière, et ce jusqu'à sa destruction.

La route du Rhum est un bel exemple de collaboration entre associations. Le comité des fêtes de Plévenon travaille de concert avec celui de Fréhel et cela permet également d'investir sur du matériel commun et partagé. Lors de l'inauguration de la salle des fêtes en 1987, je me rappelle que nous étions près de 200 personnes. On ne pouvait même pas passer entre les tables pour assurer le service.

Comment définiriez-vous cette expérience au long cours ?

Une très belle expérience avec ses bons et ses moins bons souvenirs. L'objectif du comité des fêtes était de réunir et divertir les habitants d'un même lieu tout en restant ouvert à chacun. Il a permis de créer du lien tout en contribuant à la visibilité de la commune.

Auparavant à Plévenon, tout le monde se connaissait ou presque. Ces moments partagés renforçaient un esprit de solidarité entre tous et l'entraide était omniprésente.

Aujourd'hui, les choses sont un peu différentes. Les événements organisés par le comité des fêtes doivent s'adresser à un public plus large, et ce n'est pas toujours facile de trouver la bonne organisation qui pourra satisfaire tout le monde. Mais le succès du comité des fêtes est une réalité qui s'explique par l'implication de ses membres. J'espère que son avenir sera aussi radieux et je porte ces vœux à l'équipe en place.

Savoir-faire locaux

M. Cardin Tanguy vit depuis sa plus tendre enfance à Plévenon.

Son entreprise de couverture et de charpente est connue et reconnue sur notre territoire.

Nombre de Plévenonais (ses) ont pu recourir à ses services ainsi qu'à son expertise pour effectuer des travaux de couverture et de charpente.



- COUVERTURE
- ARDOISES
- FIBRO-CIMENT
- BAC ACIER
- DEMOUSSAGE
- FENÊTRE DE TOIT
- RAMONAGE
- CHARPENTE

Siret : 500 188 149 00024

Quel est votre attachement à Plévenon ?

J'ai grandi à Plévenon depuis tout petit.

Ma vie personnelle comme professionnelle est liée à ce lieu. Je suis né en 1974 et depuis je suis resté vivre et travailler ici par choix et attachement à ce territoire.

J'allais à l'école Notre-Dame et j'ai grandi entouré des résidents de Plévenon que je connais presque tous désormais, pour ceux qui sont restés ici.



Pourquoi le métier de charpentier/couvreur ?

Étant petit, je n'aurai pas vraiment deviné que je deviendrais charpentier/couvreur. Ma première formation était celle de menuisier lorsque, après ma 3e, j'ai décidé de partir en apprentissage, car je souhaitais m'orienter vers un métier manuel. Ce métier me plaisait tant qu'on pouvait construire soi-même les menuiseries. Mais dès lors qu'elles étaient construites en usine et que mon seul rôle consistait à les poser, cela m'intéressait moins. C'est pour cette raison que je me suis orienté vers la charpente et donc à terme vers la couverture.

Je suis parti comme apprenti chez M. Rouault couverture à Plévenon de 1992 à 1994. Ensuite, j'ai fait 2 années d'apprentissage supplémentaires à Corseul chez Vautier charpente de 1994 à 1996. J'ai ensuite fait mon service militaire de 1996 à 1997. À mon retour, j'ai été embauché chez M. Rouault couverture jusqu'en 2007. Suite à son décès, je me suis installé à mon compte.

En quoi consiste le métier de charpentier couvreur ?

C'est plus diversifié qu'on ne pourrait le croire. Il faut distinguer le métier de charpentier qui consiste à concevoir puis créer la charpente d'un bâtiment. Elle peut être faite en traditionnel ou en fermette généralement.

Des charpentes métalliques existent aussi et nécessitent des connaissances supplémentaires pour réussir à bien exécuter la pose.

La couverture peut se faire avec des matériaux différents également. L'ardoise (naturelle ou synthétique) est le produit le plus utilisé dans notre région, mais les bacs acier (isolés ou non) ont pris une place également sur le marché.

Le zinc est présent aussi, mais en moindre quantité. Ce matériau permet de répondre à des besoins spécifiques.

L'étanchéité est aussi un métier en soi. Je pose également des étanchéités sur toits plats ou à pente douce avec des revêtements bitumeux ou des membranes. L'étanchéité dite « à chaud » permet bien des avantages, mais sa pose doit être faite avec soins, car le moindre défaut peut avoir de fâcheuses conséquences sur le bâtiment.

Je crée et pose des châssis de couverture, des verrières, des vérandas, etc. Que ce soit de la construction classique ou moderne, tous les matériaux et types de poses sont exigeants.

Il faut donc pouvoir maîtriser tous les aspects du métier.

Enfin, les activités de ramonage, de démoussage et d'entretien des toitures occupent une place non négligeable dans les interventions fréquentes.

Ce que j'aime beaucoup dans ce métier, c'est de toujours varier les conceptions de charpente et des couvertures pour répondre aux besoins de chaque projet. Réfléchir et s'adapter à chaque cas, ça apporte la satisfaction d'un travail qui fait autant fonctionner la tête que les bras.

Quelles qualités pour devenir charpentier couvreur ?

Déjà, il faut être courageux, car c'est un métier qui comporte des risques. La chute est le grand danger. Certes, il existe des équipements pour prévenir les chutes. Mais toutes les configurations ne s'y prêtent pas. Je suis tombé deux fois dans ma carrière. Je me suis blessé à l'épaule et ça aurait pu être bien plus grave.

On a beau être vigilant, c'est sans compter les intempéries : le froid, la pluie, le vent, mais aussi le soleil (lorsqu'il tape fort sur les ardoises noires). Ce sont autant de conditions difficiles pour exercer un tel métier. Il faut comprendre que ce qui peut parfois ne prendre qu'une heure pour un bricoleur au sol, peut demander ½ journée lorsqu'il s'agit d'exécuter la même tâche en hauteur avec des positions délicates et une météo difficile.

Heureusement, aujourd'hui, il existe des moyens de manutention qui soulagent la difficulté physique du travail (sans l'annuler complètement). J'ai investi dans un Manuscopic pour lever mes palettes d'ardoises et je dois avouer que cela aide énormément. Avant, toutes les ardoises étaient montées à dos d'homme.

Comment se porte le marché ?

Le marché a fortement augmenté après la crise sanitaire de la COVID. Il y avait énormément de demandes de partout. Je n'arrivais plus à faire face. C'était général dans le bâtiment.

Aujourd'hui, la tendance revient à un marché plus équilibré. J'ai toujours 6 à 8 mois de calendrier d'activité, ce qui était le cas avant COVID.

Mais le marché est désormais plus tourné vers les rénovations et les extensions que vers les constructions de maisons neuves.

Je travaille également parfois pour la mairie de Plévenon sur les projets tels que le local du jardin de la mairie, par exemple.

Mais mon cœur d'activité reste la clientèle des particuliers aux alentours (Plévenon, Fréhel, Plurien et Erquy principalement).



Savoir-faire locaux

Y'a-t-il un souvenir précis qui mérite d'être évoqué ?

Oui, je me souviens que, alors que j'étais en apprentissage entre 1992 et 1994, nous avons refait le toit de l'école Notre-Dame dans laquelle j'avais été scolarisé étant enfant.

Je me rappelle que cela m'avait fait une drôle de sensation de me retrouver sur le toit de cette école comme apprenti, alors que j'avais passé pas mal de temps sous ce même toit comme élève.

C'était un peu comme un trait d'union entre l'enfance et le passage à l'âge presque d'adulte.

Souhaiteriez-vous adresser un mot aux lecteurs ?

Oui. Je tenais à souligner que je suis touché par la fidélité de mes clients. Ils font appel aux artisans locaux et cela me permet de travailler à proximité, et donc de mieux répondre à leurs besoins. J'espère encore les accompagner dans leurs projets même si parfois c'est très compliqué de répondre à toutes les demandes que je reçois. Il faut comprendre que répondre à tout le monde lorsque l'on passe ses journées en hauteur, ce n'est pas toujours simple.

D'ailleurs, j'invite tous mes clients à me contacter assez tôt dans la saison pour programmer le ramonage de leur cheminée à l'automne.

Chaque année, c'est une organisation conséquente. Plus les gens m'appellent tôt et mieux je peux les programmer au bon moment. Une fois que l'automne arrive, la météo redevient un facteur d'incertitude qui peut rallonger les délais.

